

## Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Nu	nér	o d	ore	dre	du 1	reçi
- 1						Πĺ
- 1						1

Bénéficiaire des versements						
Nom ou dénomination : Pour un langage citoyen						
Adresse : N°.18 Rue de la Digue						
Code postal .31300 Commune .Toulouse						
Objet : Définir et promouvoir les conditions d'une nouvelle politique et assurer la promotion de son propre candidat. Développer une ambition innovante et collective.						
Cochez la case concernée (1) :						
Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/ publié au Journal officiel du/						
☐ Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation						
Fondation d'entreprise						
▼ Oeuvre ou organisme d'intérêt général						
Musée de France						
Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif						
Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises						
Association cultuelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle						
Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals						
Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement						
Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)						
Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif						
□ Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).						
Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)						
Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)						
☐ Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)						
Agence nationale de la recherche (ANR)						
Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)						
Autre organisme :						

- (1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme
- (2) dons effectués par les entreprises

Donateur							
No	m :	P	rénoms :				
Ad	resse :						
Co	de postal	. Commune					
Le	bénéficiaire reconnaît	t avoir reçu au titre des dons et vers	sements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme euros	e de :			
Sor	nme en toutes lettres	:					
Da	te du versement ou d	lu don :/					
pré	vue à l'article (3) : [		ements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d 238 bis du CGI 885-0 V bis A du 0				
For	rme du don :						
	Acte authentique	Acte sous seing privé	☐ Déclaration de don manuel ☐ Aut	res			
Na	ture du don :			_			
	Numéraire	Titres de sociétés cotés	Autres (4)				
En	cas de don en numé	raire, mode de versement du don	:	-			
	Remise d'espèces	Chèque	☐ Virement, prélèvement, carte bancaire FR76 1780 7000 3205 6213 2036 854				
(3)	L'organisme bénéficiaire de l'une des catégories d' Il est rappelé que la déliv dispositions de l'article 1	organismes mentionnées aux articles 200 rance irrégulière de reçus fiscaux par l'organismes	u livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'i et 238 bis du code général des impôts. ganisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en applicat amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionr	ion des			
(4)	ces documents. notamment : abandon de	revenus ou de produits ; frais engagés par	les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursem	ent			
			Date et signature				
			/				